



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 108584

Texte de la question

M. Yvan Lachaud souhaite rappeler l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur un rapport de l'OCDE de 2005 lequel nous informe que « plus de la moitié des élèves inscrits en début de premier cycle universitaire échouent sans obtenir le moindre diplôme ». Ces jeunes étudiants, pour la plupart, n'assistent ni au cours ni aux travaux dirigés. Cependant, l'Université ne souffre pas de cette situation puisque la dotation globale annuelle versée par l'État dépend du nombre d'étudiants inscrits et s'élève à 150 euros par inscription. Il lui demande donc en ce début d'année universitaire s'il ne lui apparaît pas indispensable de mettre en oeuvre une enquête dont le résultat devra être communiqué aux parlementaires afin de savoir à la fin du second trimestre universitaire la proportion d'étudiants « fantômes » selon les filières. Il est en effet difficilement admissible que le contribuable continue à financer des filières sans débouchés, fabriquant de futurs chômeurs, alors que des filières plus porteuses nécessiteraient d'obtenir davantage de subventions. En outre il lui demande s'il est normal, comme cela a pu être constaté lors de la remise du prix du Jeune économiste qui a eu lieu au Sénat en mai 2006, que sur 5 lauréats, 4 travaillent comme professeurs dans des universités à l'étranger.

Texte de la réponse

Avec la mise en oeuvre de l'architecture européenne des études qui préside désormais à l'organisation de notre enseignement supérieur, la licence constitue un échelon essentiel pour atteindre l'objectif de 50 % d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur. Or il s'avère qu'à l'issue de la première année à l'université 47,5 % des bacheliers passent en seconde année, 30,1 % redoublent, 16,4 % se réorientent, notamment dans les filières courtes, et 6 % arrêtent leurs études. Au total, 20 % des étudiants quittent le premier cycle universitaire sans diplôme bac + 2 ou bac + 3. Ces données sont évidemment très variables selon le type de baccalauréat obtenu, les bacheliers technologiques et plus encore professionnels connaissant des taux d'échec très élevés. La première réponse à cette situation, dont le coût financier et humain n'est pas acceptable, réside dans la mise en oeuvre d'une véritable politique d'orientation qui permette aux élèves, à l'issue de leur parcours scolaire, de se déterminer en connaissance de cause pour une filière qui corresponde à leurs capacités et à leur aspiration et qui leur garantisse dès débouchés en nombre suffisant. C'est dans cette voie que le Gouvernement s'est engagé avec l'instauration des a présent d'un dispositif d'orientation active à titre expérimental dans les universités volontaires. Sans être contraignant, ce dispositif pourra favoriser l'accueil de bacheliers technologiques ou professionnels dans des sections de technicien supérieur au sein desquelles ils bénéficieront d'un encadrement pédagogique renforcé. Le rapport de la commission du débat national « université-emploi » présidée par le recteur Hetzel a proposé plusieurs mesures afin que le cycle licence soit plus attractif et favorise la réussite des étudiants. Dans ce cadre, les universités placent désormais l'aide à la réussite des nouveaux étudiants, notamment les plus fragiles ou en situation d'échec comme un axe prioritaire de leur organisation pédagogique. Cela se traduit en particulier par la mise en oeuvre de dispositifs d'accueil, d'enseignements de soutien ou de mise à niveau ainsi que par le tutorat. La commission a également établi que le cycle licence devait être plus qualifiant pour permettre aux titulaires de ce diplôme, en fonction de leur projet personnel, de

s'insérer professionnellement dans un délai rapide ou poursuivre leurs études dans le cycle master. Il a été demandé à Bernard Dizambourg, président des comités de suivi de la licence et de la licence professionnelle, d'organiser une large concertation dans le cadre de ces comités, de manière à proposer des mesures visant à mieux assurer ces deux objectifs.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108584

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11219

Réponse publiée le : 13 mars 2007, page 2679